



TROUSSE DE SOUTIEN EN SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL DANS LA GESTION DE LA CRISE DU COVID-19

RÉSUMÉ

Chez EnviroCompétences on souhaite depuis toujours accompagner du mieux possible les entreprises du secteur de l'environnement. C'est donc tout naturellement qu'en cette période de crise du coronavirus, que nous souhaitons leur apporter quelques pistes pour gérer au mieux la situation auprès de leurs employés, en leur proposant cette trousse de soutien en santé et sécurité au travail.

Ce document a été construit et alimenté avec la volonté de s'adresser en priorité aux entreprises et travailleurs du secteur de l'environnement, mais il peut également s'appliquer à d'autres secteurs.



Édité en MAI 2020

Document original produit par le CSMO de l'environnement, EnviroCompétences

TROUSSE DE SOUTIEN EN SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL DANS LA GESTION DE LA CRISE DU COVID-19

Date de mise à jour : 19 MAI 2020 Préparé par : ENVIROCOMPÉTENCES, CSMO DE L'ENVIRONNEMENT

Objectifs :

Chez EnviroCompétences on souhaite depuis toujours accompagner du mieux possible les entreprises du secteur de l'environnement. C'est donc tout naturellement qu'en cette période incertaine de crise du coronavirus, que nous souhaitons leur apporter quelques pistes pour gérer au mieux la situation auprès de leurs employés, en leur proposant cette trousse de soutien. Cette trousse regroupe des documents et des références provenant de différents sites, permettant un accès rapide et efficace à l'information.

À propos d'EnviroCompétences :

EnviroCompétences est le comité sectoriel de main-d'œuvre en environnement et un des 29 comités sectoriels au Québec.

Le rôle des CSMO comporte trois mandats inter reliés et dynamiques : voir à la formation continue et à la qualification professionnelle, soutenir et encourager les bonnes pratiques de gestion des ressources humaines et contribuer à la connaissance de leur marché du travail.

On compte huit sous-secteurs attribués à EnviroCompétences, soit : Air et changements climatiques, Conciergerie, Eau, Énergies renouvelables et efficacité énergétique, Matières dangereuses et résiduelles, Restauration après sinistre, Services-conseils et laboratoires, Sols.

Responsabilité :

Veillez noter qu'EnviroCompétences ne peut être tenu responsable des documents diffusés par d'autres instances et des informations qu'ils contiennent.

Les données de ce document peuvent être sujettes à changements et, à ce titre, ce guide est évolutif. Une mise à jour continue est prévue suivant les évolutions réglementaires prochaines.

Ce document fournit des orientations reposant sur des avis explicites, formalisées par les autorités sanitaires publiques et par des experts. Il repose toutefois sur les connaissances actuelles du coronavirus (COVID19) et n'a pas vocation à apporter des réponses exhaustives à toutes les questions ni à confirmer, dans les détails, toutes les recommandations officielles publiées. Les mesures présentées ne constituent donc que des renseignements de base. Par ailleurs, ce guide sera actualisé à la lumière des nouvelles connaissances disponibles et en fonction de l'évolution de la situation.

En raison de l'évolution de la pandémie, le télétravail demeure la solution à privilégier pour tous les postes qui le permettent. Pour les postes où le télétravail n'est pas possible et pour lesquels la reprise des activités est jugée indispensable, les règles de distanciation sociale (2 mètres ou plus) doivent être appliquées dans le milieu de travail. S'il s'avère impossible de respecter cette distance, des mesures supplémentaires devraient être prises pour protéger les employés.

Rappel

Les exigences réglementaires sur la santé et la sécurité du travail doivent être appliquées dans le contexte de la pandémie de la COVID-19.

Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST).

- Article 51 : L'employeur doit prendre les mesures nécessaires pour protéger la santé et assurer la sécurité et l'intégrité physique du travailleur. Dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, il doit notamment mettre en œuvre des mesures d'identification, de contrôle et d'élimination des risques biologiques.
- Article 49 : Le travailleur, quant à lui, doit prendre les mesures nécessaires pour protéger sa santé, sa sécurité ou son intégrité physique et veiller à ne pas mettre en danger la santé, la sécurité ou l'intégrité physique des autres personnes qui se trouvent sur les lieux de travail. Il doit également participer à l'identification et à l'élimination des risques sur le lieu de travail.

Les recommandations présentées dans ce document sont complémentaires à l'avis : COVID-19 : Mesures de prévention en milieu de travail : recommandations intérimaires, produit par l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ).

Afin de protéger la santé de leurs employés et de ceux qui fréquentent le milieu de travail, les employeurs sont encouragés à :

1. Favoriser le respect des consignes données aux employés qui doivent s'auto-isoler, qui ont des restrictions à respecter ou qui doivent rester à la maison en raison de la fermeture des écoles et garderies, etc., par des mesures d'aménagement du temps de travail.
2. Faire la promotion des mesures d'hygiène des mains et l'application de l'hygiène et de l'étiquette respiratoire en mettant à la disposition des travailleurs le matériel nécessaire.
3. Favoriser les mesures de distanciation sociale.
4. Assurer un nettoyage régulier et une désinfection plus fréquente des objets touchés fréquemment.
5. Disposer d'un plan de lutte contre les infections adaptées au contexte spécifique de son milieu de travail et voir à sa mise en application.

Source : <https://www.irsst.qc.ca/>

Table des matières

Liste de référence des entreprises en décontamination - Covid-19.....	4
La CNESST lance une trousse d'outils virtuelle en prévision de la réouverture de certains secteurs de l'économie québécoise.	4
Santé mentale.....	5
Air intérieur et ventilation.....	6
Mesures de prévention en milieu de travail.....	7
COVID-19 : document de référence de la CSN en matière de relations de travail et de santé et sécurité au travail	7
CNESST	7
IRSST	8
Droit de refus de travailler	8
McCarthy Tétrault	8
Centre patronal SST.....	9
Série de nouveaux webinaires gratuits!	9
Recommandations intérimaires pour les travailleurs des secteurs de la gestion des matières résiduelles et du traitement des eaux	9
Spécifications lors de contact avec des eaux usées ou autres substances contaminées	10
Préparation de nos bâtiments pour un déconfinement progressif et une opération en mode pandémique	10
Capsule vidéo gratuite portant sur la distanciation en usine.....	10
Guide autosoins : ce que vous devez savoir, ce que vous devez faire pour protéger votre santé et la santé des autres	11
Guide COVID-19 – Gérer l'urgence... pour freiner la crise!.....	11
Via Prévention	11
Novo Studio	13
Outils pour la reprise des activités (COVID-19) de Morneau Shepell	13
Affiches de prévention	14
Matériel de protection	14

MESURES	DESCRIPTION	OÙ TROUVER L'INFORMATION
<p>Liste de référence des entreprises en décontamination - Covid-19</p>	<p>Ces entreprises ont déclaré être aptes à faire le nettoyage pour une entreprise contaminée par la COVID 19. EnviroCompétences ne peut assurer la qualité des services. Nous vous demandons de faire les vérifications appropriées. Cette liste sera mise à jour de façon régulière</p>	<p>http://www.envirocompetences.org/media/publications/Listederfrencecesentreprisesendcontamination-Covid-19.pdf</p>
<p>La CNESST lance une trousse d'outils virtuelle en prévision de la réouverture de certains secteurs de l'économie québécoise.</p>	<p>Alors que le gouvernement du Québec vient d'annoncer la réouverture prochaine de certains secteurs de l'économie, la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) lance une trousse d'outils virtuelle, qui permet d'aider et de soutenir les employeurs et les travailleurs à se conformer aux consignes sanitaires de la santé publique.</p> <p>La trousse a été élaborée par la CNESST de concert avec la Santé publique. L'objectif est de répondre aux préoccupations des différents milieux de travail quant aux mesures à mettre en place pour éviter la propagation de la COVID-19.</p>	<p>https://www.cnesst.gouv.qc.ca/salle-de-presse/covid-19/Pages/trousse.aspx?oft_id=3205517&oft_k=QX6sxFz1&oft_lk=yV3Bcc&oft_d=637236921048600000</p> <p>La trousse COVID-19 développée par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail est maintenant aussi offerte sur l'application mobile « Ma Trousse CNESST ».</p> <p>Pour accéder à l'application, télécharger gratuitement « Ma Trousse CNESST » sur Google Play ou sur Apple Store.</p>

<p>Santé mentale</p>	<p>Stress, anxiété et déprime associés à la maladie à coronavirus COVID-19.</p> <p>L'actuelle pandémie du coronavirus (COVID-19) constitue une réalité particulière et inhabituelle. Celle-ci peut affecter les personnes sur le plan physique, mais également sur le plan psychologique. En effet, dans un tel contexte, de nombreuses personnes vivront des réactions de stress, d'anxiété et de déprime. Cette fiche se veut un outil pour vous aider à minimiser les répercussions de telles réactions dans votre vie.</p> <p>Le premier ministre annonce des outils virtuels en matière de soins et de santé mentale destinés aux Canadiens.</p> <p>Le gouvernement du Canada a mis en place une série d'outils numériques pour appuyer la santé physique et mentale et le bien-être des Canadiens durant la COVID-19. En voici quelques-uns :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Espace mieux-être Canada</u> est un portail en ligne consacré au soutien en matière de mieux-être mental et de consommation de substances. Il met les Canadiens en contact avec des pairs aidants, des travailleurs sociaux, des psychologues et d'autres professionnels, avec lesquels ils pourront clavarder ou discuter au téléphone en toute confidentialité. Il permettra aux Canadiens de trouver plus facilement des renseignements fiables et d'obtenir de l'aide pour remédier à divers problèmes de santé mentale et de consommation de substances. • <u>Canada COVID-19</u> est une application mobile qui offre un dispositif de suivi des symptômes, un outil 	<p>http://www.lavalensante.com/fileadmin/internet/ciss/la_val/COVID_19/Stress_anxiete_et_deprime_associes.pdf</p> <p>https://ca.portal.gs/</p> <p>https://ca.thrive.health/covid19app/home</p> <p>https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/abonnement-formulaire.html</p>
-----------------------------	--	---

	<p>d'auto-évaluation, des renseignements fiables et à jour sur la COVID-19 et de l'information sur les façons d'obtenir de l'aide en matière de santé mentale et de consommation de substances.</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Obtenez les nouvelles sur la COVID-19</u> est un service de courriel Web qui diffuse aux abonnés des renseignements essentiels concernant la pandémie. Les abonnés reçoivent des courriels qui les dirigeront vers de l'information importante, sûre et fiable sur le site Web du gouvernement du Canada consacré à la COVID-19. 	
<p>Air intérieur et ventilation</p>	<p>COVID-19 : Air intérieur et ventilation - Questions-réponses</p> <p>Ce document vise à faire état des connaissances actuelles sur le comportement du virus SARS-CoV-2 dans l'air intérieur et la ventilation, plus précisément en milieu résidentiel et dans les lieux publics, excluant les établissements de santé et autres milieux de soins.</p>	<p>https://www.inspq.qc.ca/covid-19/environnement/air-interieur-ventilation</p>

<p>Mesures de prévention en milieu de travail</p>	<p>COVID-19 : Mesures de prévention en milieu de travail</p> <p>Ce document à l'intention des intervenants du Réseau de santé publique en santé au travail (RSPSAT) présente les mesures de prévention recommandées pour les milieux de travail dans le contexte de l'actuelle éclosion de COVID-19. Il a pour objectif de soutenir leurs interventions dans le cadre des programmes de santé et le traitement des demandes de services des entreprises, en lien avec la COVID-19. Dans ce contexte, les établissements dont les travailleurs peuvent être à risque d'entrer en contact avec une personne infectée sont principalement les milieux de soins, les aéroports internationaux et les entreprises avec des travailleurs de retour d'un voyage hors du Canada. Ces recommandations sont basées sur des documents d'organismes internationaux (Organisation mondiale de la santé (OMS), Centers for Disease Control and Prevention (CDC), Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS), adaptées et actualisées suite à un consensus des membres du Groupe de travail Santé au travail COVID-19.</p>	<p>https://www.inspg.qc.ca/publications/2911-mesures-milieu-travail-covid19</p>
<p>COVID-19 : document de référence de la CSN en matière de relations de travail et de santé et sécurité au travail</p>	<p>Afin de répondre aux multiples questions soulevées par la pandémie du coronavirus, le Service juridique de la CSN et le Service de santé-sécurité-environnement ont élaboré un document de référence à l'attention de l'ensemble de nos syndicats affiliés (mise à jour le 20 mars à 8h). Une version anglaise de ce document est également disponible.</p>	<p>https://www.csn.qc.ca/actualites/covid-19-document-de-reference-de-la-csn-en-matiere-de-relations-de-travail-et-de-sante-et-securite-au-travail/</p>
<p>CNESST</p>	<p>La COVID-19 contractée en milieu de travail est une maladie professionnelle qui est indemnisée par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail. Si c'est votre cas, vous devez faire une réclamation auprès de la CNESST comme pour toute autre lésion professionnelle.</p>	<p>https://www.cnesst.gouv.qc.ca/Pages/accueil.aspx</p> <p>https://www.cnesst.gouv.qc.ca/salle-de-presse/covid-19/Pages/coronavirus.aspx</p>

<p>IRSST</p>	<p>Pour contribuer à la lutte contre la pandémie COVID-19 qui sévit partout dans le monde, l'Institut Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail (IRSST) met à profit son expertise. Il effectue aussi une veille scientifique pour rendre disponibles les connaissances produites au Québec et à l'international concernant la santé et la sécurité des travailleurs.</p>	<p>https://www.irsst.qc.ca/covid-19</p>
<p>Droit de refus de travailler</p>	<p>McCarthy Tétraut Mise à jour du COVID-19 : Est-ce que le droit de refus entre en jeu? COVID-19 crée une incertitude considérable dans les milieux de travail, en particulier dans les situations où les employés ne peuvent pas faire de télétravail et doivent continuer à se rendre sur le lieu de travail de leur employeur tous les jours. Dans un effort constant pour tenir les employeurs informés de leurs droits et obligations en matière d'hygiène et de sécurité en tant qu'employeurs, nous avons exposé les principales considérations concernant le droit d'un travailleur de refuser un travail dangereux.</p> <p>Reprise graduelle des activités des secteurs de l'économie québécoise et refus de retour au travail d'un employé – Cabinet d'avocats Legros, St-Gelais, et Charbonneau. La présente chronique vise à répondre à la question suivante : quelles sont les mesures que devra prendre l'employeur en cas de refus de retour au travail de la part d'un employé?</p> <p>Chronique juridique _ Reprise graduelle des activités et refus de retour au travail d'un employé. Cette dernière vous permettra d'anticiper et de gérer au mieux ce type de situation lorsque la réouverture des entreprises sera possible.</p>	<p>https://www.mccarthy.ca/fr/references/blogues/conseiller-de-l'employeur/mise-jour-du-covid-19-est-ce-que-le-droit-de-refus-entre-en-jeu</p> <p>file:///C:/Users/Juliette.L/AppData/Local/Microsoft/Windows/INetCache/Content.Outlook/6AN79YGL/Chronique_reprise_graduelle_des%20activités_2020_05_01.pdf</p> <p>https://cmm.zoom.us/rec/play/v5Upcen-qmk3E4aTsASDV6B-W426KKqshHQe_qFZyU-1W3EDZgf3NLQRZeChs4m8uEobgto7Wsm51lio?continueMode=true&x_zm_rtaid=ano6UIEERLaHM1p0I09AQ.1588367882844.f2813ddf9f4ca24e28ccccef98824a85&x_zm_rhtaid=503</p>

<p>Centre patronal SST Série de nouveaux webinaires gratuits!</p>	<p>Dans le contexte de la COVID-19, l'équipe des conseillers du Centre patronal SST a préparé une programmation de 6 nouveaux webinaires gratuits spécialement conçus pour vous aider à faire face aux défis que vous devez relever pendant cette période pour assurer la santé et sécurité au travail de tous.</p>	<p>https://www.centrepatronalsst.qc.ca/covid-19/webinaires</p>
<p>Recommandations intérimaires pour les travailleurs des secteurs de la gestion des matières résiduelles et du traitement des eaux</p>	<p>L'Institut national de santé publique du Québec nous partage ce document regroupant des recommandations intérimaires pour les travailleurs de deux secteurs. Ce document détaille davantage les conseils généraux qui vous avaient été partagés la semaine dernière.</p>	<p><u>Gestion des matières résiduelles :</u> https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/covid/2936-travailleurs-gestion-matieres-residuelles-covid19.pdf</p> <p><u>Fiche TRIER SANS VIRUS de Via Prévention :</u> https://cdn.cyberimpact.com/clients/14925/public/0f450f94-5dd0-4580-3da3-c648e0647b2f/files/Triersansvirus3avril.pdf</p> <p><u>Fiche COLLECTER SANS VIRUS de Via Prévention :</u> http://www.viaprevention.com/wp-content/uploads/2020/04/collecter-sans-virus.pdf</p> <p><u>Questions-réponses à l'intention des centres de tri et des organismes municipaux :</u> https://cdn.cyberimpact.com/clients/14925/public/0f450f94-5dd0-4580-3da3-c648e0647b2f/files/QR_centres_de_tri_et_organismes_municipaux_3_avril_2020_VF.pdf</p> <p><u>Traitement de l'eau potable et des eaux usées :</u> https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/covid/2939-travailleurs-usines-traitement-eaux-covid19.pdf</p>

<p>Spécifications lors de contact avec des eaux usées ou autres substances contaminées</p>	<p>Les coronavirus peuvent se retrouver dans les eaux usées et leurs bioaérosols. Ceux-ci s'ajoutent aux autres pathogènes qui sont véhiculés dans les égouts, les stations de pompage, les stations de traitement des eaux usées et les camions de pompage à vide.</p>	<p>https://www.apsam.com/theme/risques-biologiques/covid-19-coronavirus/specifications-eaux-usees-ou-substances-contaminees</p>
<p>Préparation de nos bâtiments pour un déconfinement progressif et une opération en mode pandémie</p>	<p>L'ASHRAE a mis en ligne des recommandations pour réduire les risques de propagation dans les bâtiments. La ventilation y est identifiée comme un des éléments dont la gestion peut être améliorée pour répondre à la pandémie. Plusieurs éléments peuvent être améliorés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • modification des stratégies de contrôle de la ventilation pour augmenter la dilution; • amélioration de la filtration / désinfection UV / filtres HEPA portables; • réduction des surfaces de contact à risque : électrification et automatisation de plusieurs systèmes (portes, distributeurs, sèche-mains, etc.). 	<p>http://www.envirocompetences.org/media/publications/COVID-Dconfinementdenosbtiments.pdf</p>
<p>Capsule vidéo gratuite portant sur la distanciation en usine</p>	<p>L'entreprise Le Cours, spécialisée en solutions de formation en ligne, a développé une capsule portant sur la distanciation en usine. Ils la rendent disponible gratuitement aux usines afin de les soutenir dans l'application des mesures de santé publique.</p>	<p><u>Version française :</u> https://www.youtube.com/watch?v=nYS2A0semfg&t=2s <u>Version anglaise :</u> https://www.youtube.com/watch?v=qUJ9IU9lkkc&t=2s</p>

<p>Guide auto-soins : ce que vous devez savoir, ce que vous devez faire pour protéger votre santé et la santé des autres</p>	<p>Votre domicile est votre premier lieu de soins. Ce guide a pour but de vous aider à prendre les meilleures décisions possibles pour votre santé et celle de vos proches durant la pandémie du coronavirus (COVID-19).</p> <p>Ce guide vous permet de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • connaître les meilleurs moyens de vous protéger ; • prendre soin de vous ; • connaître les soins de base à donner à votre entourage ; • savoir quand et qui consulter si vous avez besoin de soins et de services. 	<p>https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2019/19-210-30FA.pdf</p>
<p>Guide COVID-19 – Gérer l'urgence... pour freiner la crise!</p>	<p>Les formateurs et conseillers du Centre patronal SST – Formation et expertise ont préparé pour vous un outil de référence renfermant de l'information qui vous sera utile, et même nécessaire, dans les actions que vous devez poser à l'occasion de la situation exceptionnelle que nous connaissons.</p>	<p>https://www.centrepatronalsst.qc.ca/media/2056/guide-covid-19.pdf</p>
<p>Via Prévention</p>	<p>TMD – Désinfectant pour les mains</p> <p>Afin de faciliter le transport et la distribution des désinfectants pour les mains, un certificate temporaire, TU 0752, a été émis par Transports Canada concernant le transport de certains types d'alcool. Le certificate s'applique uniquement aux matières dangereuses qui seront utilisées comme désinfectant pour les mains. Pour pouvoir en bénéficier, le travailleur doit être familier avec les conditions du certificate. Il est valide jusqu'au 30 septembre 2020.</p>	<p>TMD – Désinfectant pour les mains</p> <p>http://www.viaprevention.com/tmd-desinfectant-pour-les-mains/</p>

	<p>Kit du camionneur En ces temps de pandémie, nous vous suggérons de vous préparer un sac «sécurité virus» avant d'embarquer dans votre camion. L'objectif est d'isoler le plus possible les matières potentiellement contaminées de celles qui ne le seraient pas, autant durant le voyage que lors de votre retour à la maison.</p> <p>Collecter sans virus Les éboueurs sont constamment exposés à une multitude de risques. En cette période de pandémie, les risques d'exposition demeurent sensiblement les mêmes. Le port d'ÉPI est obligatoire en tout temps. La meilleure approche préventive est de traiter toutes les matières comme si elles étaient contaminées.</p> <p>Trier sans peur ni virus Le secteur du recyclage fait partie des services essentiels énoncés par le gouvernement du Québec. Nous avons parlé à Grégory Pratte, le responsable des affaires publiques de Tricentris, la plus importante organisation de tri au Québec. Ses 225 employés servent plus de 200 municipalités membres ou clientes.</p> <p>Éboueur: emploi essentiel, accès aux garderies Le métier d'éboueur fait partie de la liste des emplois et services essentiels, ce qui donne accès au réseau de service de garde qui vient d'être mis en place par le gouvernement du Québec. Cyrille Nottoli n'a pas manqué de le mentionner à ses équipes dès qu'il l'a su. Cyrille Nottoli, c'est le directeur des activités chez Derichebourg Canada Environnement. Nous avons appris qu'il menait la vie dure au virus pour protéger le plus possible ses employés, dont les aide-éboueurs. Cela nous a intrigués, on l'a appelé.</p>	<p>Kit du camionneur http://www.viaprevention.com/kit-de-survie-du-camionneur/</p> <p>Collecter sans virus http://www.viaprevention.com/collecter-sans-virus/</p> <p>Trier sans peur ni virus http://www.viaprevention.com/trier-sans-peur-ni-virus/</p> <p>Éboueur: emploi essentiel, accès aux garderies http://www.viaprevention.com/eboueur-emploi-essentiel/</p>
--	--	--

<p>Novo Studio</p>	<p>Novo Studio est une initiative de Novo SST, chef de file québécois en matière de santé et de sécurité du travail, et du studio de création vidéo Panache Studios.</p> <p>La création d'une plateforme de formation en ligne était tout indiquée pour l'entreprise. Pour l'aider, Novo SST s'est tourné vers son partenaire Panache Studios, spécialisé dans la production de formations interactives. Ainsi, la plateforme intégrée de formation en ligne en SST Novo Studio a vu le jour le 1er janvier 2017.</p>	<p>https://www.novostudio.ca/fr-ca</p>
<p>Outils pour la reprise des activités (COVID-19) de Morneau Shepell</p>	<p>Morneau Shepell a conçu un outil qui vous aidera à identifier et consigner rapidement les mesures préventives à mettre en œuvre. Après avoir répondu à un court questionnaire sur votre entreprise, vous recevrez par courriel les recommandations liées à vos activités.</p> <p>Documents pour vous aider :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Grille d'évaluation quotidienne des mesures préventives • Registre de désinfection • Politique d'entreprise COVID-19 • Règles en entreprise COVID-19 • Formulaire d'engagement des travailleurs • Principes de distanciation physique • Consignes: clientèle aggressive 	<p>https://spark.adobe.com/page/fdL1IsZoKx47h/</p> <p>https://wuhbncdggf.formstack.com/forms/reprise_des_activites_covid19</p> <p>Documents pour vous aider :</p> <p>https://1drv.ms/u/s!Av5oCWllgAL4hgoZLKM3ASV5ZNO R?e=tdHoeB</p>

Affiches de prévention	<p>De nombreuses affiches à metre dans les locaux de vos organisations, comme par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Comment mettre un masque • La prévention des infections : Une responsabilité collective • Étapes en cas de symptômes - Coronavirus 	<p>https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/types/affiche</p>
Matériel de protection	<p>Nous vous invitons à consulter les sites suivants pour vous fournir du matériel de protection pour votre entreprise.</p>	<p>https://mkmedic.com/</p> <p>https://www.technitextile.ca/fr/materiaux-medicaux-covid19</p> <p>Guide des fournisseurs essentiels : https://www.csmotextile.qc.ca/nouveau-guide-de-fournisseurs-essentiels-covid-19/</p>